27 nov 2026 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 27 novembre 2026

Octroi d'éco-chèques au personnel des établissements pénitentiaires

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'octroi d'éco-chèques aux membres du personnel de l'administration pénitentiaire employés dans les prisons.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'accord social, que la ministre Verlinden a conclu le 9 janvier 2026 avec les syndicats des établissements pénitentiaires. Il a pour objectif d'offrir aux membres du personnel visé un package salarial compétitif, aligné sur celui d'autres métiers de la sécurité, tout en tenant compte des conditions de travail spécifiques du personnel pénitentiaire. Le projet permet de recevoir, en fonction des prestations effectivement fournies, jusqu'à 25 éco-chèques par an, d'une valeur nominale de 10 euros.

Il s'agit d'une mesure temporaire qui est d'application jusqu'en 2029, vu que les mesures prises dans le plan global en vue de remédier à la surpopulation structurelle doivent contribuer à améliorer les conditions de travail.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
https://verlinden.belgium.be
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be